



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orphelins

Question écrite n° 40359

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur le décret n° 2004-751 du 27 juillet 2004 instituant une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la deuxième guerre mondiale. Il l'interroge sur le nombre de personnes qui bénéficient actuellement de ce dispositif.

Texte de la réponse

Le décret n° 2004-751 du 27 juillet 2004 instituant une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Deuxième Guerre mondiale, prévoit l'indemnisation de toute personne, dont la mère ou le père, de nationalité française ou étrangère, a été déporté, à partir du territoire national, durant l'Occupation pour les motifs et dans les conditions mentionnées aux articles L. 272 et L. 286 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. Le bénéfice de cette indemnisation est également ouvert aux personnes, mineures de moins de 21 ans au moment des faits, dont le père ou la mère, de nationalité française ou étrangère, a, durant l'Occupation, été exécuté dans les circonstances définies aux articles L. 274 et L. 290 du même code. De nouvelles demandes continuent d'être formulées au titre de ces dispositions pour lesquelles aucune forclusion n'a été prononcée. Depuis l'ouverture de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2013, cette mesure de réparation qui prend la forme d'une rente viagère ou d'une indemnité en capital a bénéficié au total à 22 419 personnes. Selon les prévisions retenues, le nombre total de ces bénéficiaires s'élèvera au 31 décembre 2014 à 22 488 personnes dont 8 772 crédientiers et 13 716 personnes ayant opté pour le capital depuis 2004.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40359

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 30 septembre 2014

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 10948

Réponse publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8623